

# Compte rendu de la séance du 09 décembre 2015

Département du Lot

République Française  
Commune de Floirac (Lot)

---

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 11	<b>Séance du mercredi 09 décembre 2015</b>
<u>Présents :</u> 6	L'an deux mille quinze et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 05 décembre 2015, s'est réuni sous la présidence de Raphael DAUBET
<u>Votants:</u> 8	<b>Sont présents:</b> Raphael DAUBET, Annie BOUAT, Charles BIBERSON, Philippe GERFAULT, Jean-Claude GOUDOUBERT, Alix LE FORESTIER DE VENDEUVRE
	<b>Représentés:</b> Georges DELVERT, Alexandre BARROUILHET
	<b>Excuses:</b> Michel LIBANTE en réunion à la DDT de Cahors, Sylvie DEGRUTERE, Stéphanie RODRIGUES
	<b>Absents:</b>
	<b>Secrétaire de séance:</b> Annie BOUAT

---

## **Ordre du jour:**

Adoption du RPQS Assainissement collectif 2014  
Validation phase diagnostic carte communale

Monsieur le Maire demande aux élus si l'assemblée accepte d'examiner un devis d'abattage d'arbres ainsi qu'une demande de subvention de la Fédération Nationale des Anciens Combattants en Algérie, Maroc et Tunisie.  
Demandes acceptées à l'unanimité.

La validation de la phase diagnostic de la carte communale ne sera pas débattue.

## **Délibérations du conseil:**

Monsieur le Maire rappelle quelques chiffres concernant le service assainissement collectif:

- il dessert 247 habitants dont 166 abonnés,
- volumes facturés en 2014 est de 8108m<sup>3</sup>,
- 2,5km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,
- participation aux frais de branchement : 1500€ (mil cinq cent euros),
- recettes globales de vente d'eau au 31/12/2014 : 16879,00€.

Le rapport est consultable dans sa totalité en Mairie.

## **Adoption RPQS assainissement collectif 2014 ( D 2015 071)**

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal à l'unanimité:

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif.
- **DECIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010

### **Devis Abattage arbres du Port Vieux**

Monsieur le Maire a fait appel à la SARL Bois 46 pour l'entretien de la végétation sur l'enrochement du Port Vieux suite à une demande d'un administré. L'entretien des berges est une obligation qui incombe aux propriétaires riverains. Cette entreprise est spécialisée pour couper des arbres lors de situations compliquées: pentes très prononcées, enrochement. Elle est équipée de tracteurs forestiers.

Le bois et les branches seront laissés sur place, les élus proposent que des administrés souhaitant du bois les récupèrent et nettoient en contre partie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le devis de 1000,00€ HT (mil euros hors taxe), tva de 20%, soit un total de 1200,00€ (mil deux cent euros TTC).

### **Subvention à la FNAC en Algérie, Maroc et Tunisie:**

Le bilan financier de l'association présente un solde négatif suite à l'achat de plaques funéraires. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter une subvention de 50€.

### **Désignation d'un membre commission Enfance-Jeunesse:**

La commission thématique « enfance-jeunesse » de CAUVALDOR sous la vice-présidence de M. Pierre PRANGERE, en partenariat avec la commission du Pôle de Martel, souhaite établir un diagnostic concernant les accueils de loisirs extra et péri scolaires.

Il s'agit de dégager les éléments qui permettraient une éventuelle harmonisation dans le cadre de la prise de compétence par CAUVALDOR.

Cette question importante concerne toutes les communes, il est impératif qu'elles désignent chacune un membre titulaire.

Madame Annie BOUAT se propose et il n'est fait aucune opposition.

La séance est clôturée à 12h45.

